

## 3 x OUI pour de nouvelles solidarités

Thérèse Meyer-Kaelin, Conseillère nationale (FR)

Conférence de presse du PDC suisse  
„3 x OUI le 16 mai: soulager les familles – garantir la sécurité sociale“  
du 26 février 2004

---

*Le texte prononcé fait foi*

Avant d'argumenter spécifiquement la raison de notre oui à la 11<sup>e</sup> révision, je me dois de placer cette décision dans la vision générale qui fait du PDC le seul parti gouvernemental ou même peut-être le seul parti à dire 3 X oui pour les votations du 16 mai. Au début de la semaine, nous avons beaucoup entendu parler de crise politique du pays avec risque de blocages, j'ose même dire risque de dégâts. En ce moment, c'est plus le taux d'électeurs qu'un projet pour le bien du pays qui intéresse. C'est compréhensible, mais gentiment, cela devient dangereux.

Les votations du 16 mai seront une sorte d'heure de vérité. Nous entrons dans l'ère des **nouvelles solidarités** (terme soufflé par un rédacteur d'un journal du bout du lac). L'AVS, 1<sup>er</sup> pilier et institution phare de notre pays doit être consolidée, elle le sera, avec quelques efforts de part et d'autres, si nous votons oui à la 11<sup>e</sup> révision et oui à l'augmentation de la TVA, dans ce contexte la prise en compte de la situation des familles de la classe moyenne qui ne bénéficient d'aucunes bourses, ni allègements s'impose. Un constat a été fait, elles payent trop d'impôts, un rééquilibrage est absolument nécessaire. Elles participeront, de toute manière à la solidarité générale par la TVA. D'autres mesures telles que l'harmonisation des allocations familiales et

l'instauration de prestations complémentaires pour les familles devront impérativement être mises en place pour que chaque type de familles soit soutenu.

Nous n'arriverons à garantir le bien-être général que si cette prise de conscience a lieu. Si la gauche n'entre pas en matière pour envisager des adaptations et que la droite dure se refuse à accepter un complément de financement où allons-nous ? A terme, c'est sûr, nous y perdrons tous. Pour toutes ces raisons, malgré un accouchement difficile de cette 11<sup>ème</sup> révision que j'aurais souhaitée un peu différente, je dis OUI.

### **Oui à la 11ème révision de l'AVS, oui à la pérennité des rentes**

L'évolution démographique est caractérisée par une augmentation de l'espérance de vie et une diminution du taux de natalité. Ces prochaines années, la génération du baby-boom arrivera à l'âge de la retraite. Par rapport au nombre de personnes qui touchent une rente, il y a toujours moins d'actifs pour financer les prestations versées. Alors que la somme des rentes ne cesse d'augmenter, les cotisations prélevées sur les salaires stagnent. Si l'on comptait encore 4,6 personnes actives pour un rentier en 1970, cette proportion s'abaissera à 2,3 d'ici 2035. Il en résultera pour l'AVS des dépenses supplémentaires qui augmenteront chaque année jusqu'en 2040 environ. Au début de la semaine, l'office fédéral de la statistique a confirmé la tendance qu'il est impossible d'inverser, cela ne sert à rien de faire l'autruche.

L'AVS et l'AI forment le premier pilier de notre prévoyance professionnelle. Avec les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> pilier et les prestations complémentaires, elles garantissent à l'ensemble de la population une sécurité matérielle. Il importe au PDC que cette sécurité soit assurée également aux générations futures. Pour maintenir cette sécurité à l'avenir et garantir le financement de l'AVS et l'AI, des mesures sont nécessaires. La 11<sup>ème</sup> révision de l'AVS consolide notre 1<sup>er</sup> pilier. Le PDC est en faveur de cette révision car avec les mesures décidées, nous assurons la pérennité des rentes pour les années à venir.

### **Les mesures prévues par la 11<sup>ème</sup> révision**

- **Suppression de la franchise de cotisations des rentiers actifs**

Aujourd'hui, les rentiers actifs ne payent pas de cotisations pour une franchise de 1'400 francs par mois. Cette franchise va être supprimée ce qui apporte des recettes supplémentaires de 200 millions de francs.

- **Ralentissement du rythme d'adaptation des rentes**

Les rentes seront adaptées tous les 3 ans à l'évolution des salaires et des prix. Par cette mesure de solidarité, les rentiers participent également à la consolidation de l'AVS. En moyenne, cela permet de faire des économies de 150 millions de francs. Moins de 10 francs par mois en moyenne pendant 1 année, mais rattrapés en plein la 3<sup>e</sup> année.

**Les 1,3 mio de rentiers devraient dire oui à cette révision qui assure leur rente et l'adaptation selon le fameux indice mixte qui leur est favorable.**

- **Âge de la retraite à 65 pour les femmes et les hommes**

Le relèvement de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans en 2009 est nécessaire en raison de l'évolution de la société et de l'évolution démographique. L'évolution de la société a modifié la conception des rôles. Les femmes aujourd'hui, mieux formées, sont plus autonomes et malgré l'accomplissement des charges familiales, elles exercent plus souvent une activité professionnelle. L'égalité de traitement entre hommes et femmes pour l'âge de la retraite est par conséquent acceptable. Cette mesure apporte des économies de 445 millions de francs par an.

- **La retraite flexible**

La retraite flexible est confirmée dans la loi. Dès l'âge de 59 ans, les hommes et les femmes peuvent demander une demi-rente anticipée et dès 62 une rente entière. Les mesures d'accompagnement pour la retraite flexible des femmes mises en place lors de la 10<sup>e</sup> révision sont confirmées: les femmes nées jusqu'en 1947 pourront prendre leur retraite anticipée avec une réduction diminuée. Grâce à des propositions du PDC, ces mesures sont prolongées jusqu'en 2017. Les femmes nées de 1948 à 1952 pourront anticiper 12 rentes mensuelles avec un taux de réduction diminué de moitié également.

Dans ce domaine, j'avoue avoir essuyé une déception, mais, un non à la 11<sup>e</sup> révision de l'AVS n'amène pas l'aide à la flexibilisation. Des finances détériorées n'aideront pas à la recherche de nouveaux modèles, recherche nécessaire lors de la 12<sup>e</sup> révision dont les travaux ont déjà débuté.

- **La rente des veuves et des veufs**

Les changements qui touchent les rentes de survivants prévoient l'augmentation de la rente d'orphelins de 40 à 60% et la diminution de la rente des veuves de 80 à 60%. Heureusement, grâce à une proposition PDC cette mesure n'intervient graduellement que 8 ans après l'entrée en vigueur de la loi et ne prendrait tous ses effets qu'en 2020. Ceci nous laisse le temps de revoir ce mécanisme qui ne nous convient pas. Ce nouveau régime entraîne au total des économies de 250 millions de francs par an. Il ne faut pas oublier ici que le Conseil fédéral voulait couper intégralement les rentes à toutes les femmes frappées de veuvage dès qu'elles n'ont plus d'enfants à charge, c'était inacceptable.

### **Oui à la 11<sup>ème</sup> révision**

Avec cette difficile révision de l'AVS nous avons réussi à consolider les bases financières de l'assurance pour de longues années. Il s'agit d'une politique qui prend en compte tant la jeune génération que la génération qui bénéficie déjà aujourd'hui des rentes de l'AVS. J'ai dit plus haut que tous les rentiers devraient soutenir cette révision, je dis ici que tous les actifs et les jeunes devraient aussi dire oui pour assurer leur futur.

Les mesures sont raisonnables, elles ne font pas trop mal. Contrairement à ce que dit la gauche, il ne s'agit pas de couper dans les rentes, il s'agit d'adapter l'AVS à l'évolution de la société, avec un peu de compréhension mutuelle. La pérennité des rentes est garantie jusqu'en 2015 avec cette 11<sup>ème</sup> révision. Un oui s'impose pour la stabilité de notre premier pilier et notre système de prévoyance et pour garantir la solidarité entre les générations.